



Donnation d'un véhicule suite au décès d'une personne de la famil

Par **rocher yves**, le **27/04/2016** à **06:24**

[fluo]BONJOUR[fluo] marque de politesse.[/i]

Suite au décès de mon oncle, ma tante m'a donné une voiture et, au bout de six mois, je l'ai mise à mon nom avec son accord et sa signature mais, à ce jour, elle conteste, elle dit que ce n'est pas vrai et réclame la voiture au bout de 9 ans. Quelle est la solution ?

Merci.

Par **morobar**, le **27/04/2016** à **08:21**

Bonjour,

Il est urgent de ne rien faire, rien dire, rien écrire et de laisser venir.